



# # LA CFE-CGC SIGNE L'ACCORD QVTC

## LA QUALITÉ DE VIE & LES CONDITIONS DE TRAVAIL, PLUS QU'UN ACCORD, UNE RAISON D'ÊTRE POUR LA CFE-CGC !

La CFE-CGC s'inscrit dans une démarche collective sur la QVCT **en signant un accord volontaire et vecteur de bien-être au travail. Nous sommes à l'origine de l'ajout des conditions de travail** car pour certains, la QVT se limitait certaines fois juste à de "l'affichage" par exemple avec un baby foot ou un fauteuil de massage.

Cet engagement responsable des organisations signataires et de La Poste permettront **un suivi régulier des situations individuelles et collectives liées à la vie au sein de l'équipe, la santé au travail, le maintien dans l'emploi et la santé de chaque postière et postier.**

### Favoriser la QVCT nécessite un cadre clair et des décisions applicables par tous et pour tous :

- Etre toutes et tous acteurs de sa santé et de celle de ses collègues
- Mettre la QVCT au cœur du dispositif managérial
- Réaffirmer des principes forts sur les congés, les réunions, le droit à la déconnexion
- S'appuyer sur des psychologues du travail
- Se former pour gérer les situations d'incivilité et déclarer tous les incidents
- Anticiper des Plans de Continuité d'Activité sur les risques climatiques
- Faciliter les passerelles entre branches par suite de maladies professionnelles
- Maintenir dans l'emploi via les CRME en favorisant les solutions plutôt que la dispense d'activité
- Développer les actions de prévention pour la santé globale des postiers





La CFE-CGC rappelle que **l'encadrement, une nouvelle fois, porte une responsabilité majeure dans le dispositif QVCT.**

Seule une juste reconnaissance de leur implication auprès des équipes, permettra d'assurer une mise en œuvre efficace et une amélioration sensible des critères QVCT du baromètre d'engagement.

**Pour cela, les objectifs de performance ne doivent pas s'opposer aux ambitions de la QVCT mais s'articuler autour d'une formule simple : le respect de l'application par et pour tous les postiers de l'accord signé !**

C'est pourquoi, la CFE-CGC très investie dans la structuration de l'accord QVCT, sera pleinement engagée sur les négociations à venir pour les accords «Egalité Pro», et «Télétravail», «Emploi des Séniors», «Handicap», qui viennent de démarrer ou s'ouvrent d'ici la fin de l'année 2025.

Par exemple, sur le **télétravail** qui au départ était dans l'accord QVCT, nos attentes sont fortes :

- **Maintien du 3ème jour après 55 ans** (un décalage à 58 ans est envisagé avec le recul de l'âge de la retraite)
- **Contre le télétravail gris** : accessibilité pour tous à une forme de télétravail occasionnel sous validation du manager, toutes branches confondues, avec un « forfait télétravail » quotidien
- **Octroi pour les situations médicales** faisant l'objet d'une préconisation argumentée et d'un échange managérial personnalisé
- **Augmentation de la possibilité de jours flottants**
- Choix non contraint de **l'indemnisation en Tickets Restaurants**

Le télétravail est un enjeu sociétal pour un équilibre personnel et professionnel choisi garant d'une attractivité et aussi de meilleures conditions de travail et d'efficacité. **La CFE-CGC Groupe la Poste sera aux rendez-vous, comme elle l'a été pour négocier et signer l'accord QVCT.**

SCAN ME



**# POUR + D'INFOS,  
CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX**

**100% 100%**  
*Cadres Vous*